

bre consultative, me permettent de leur rappeler un article de l'Echo du Nord, que vous avez rapporté dans votre numéro du 21 courant, article qui n'a été démenti ni par la Chambre consultative, ni par aucun des délégués, et ces MM. verront que mes concitoyens et moi, nous n'avions aucun effort d'intelligence à faire, pour en déduire que MM. les délégués ont accepté en principe, l'application des droits sur les matières premières, sur la promesse faite, il est vrai, du remboursement des droits à la sortie.

Le but de cette réunion était de demander aux industriels leurs opinions sur un projet de droits à établir sur matières premières, et qui, si nous sommes bien informés, s'élevaient à 10 p. 0/0 et peut-être même à 20 p. 0/0.

Le principe des droits sur la matière rencontre tout d'abord peu de sympathies parmi les Industriels et les économistes, et il est évident que dans des circonstances ordinaires, une pareille proposition n'aurait même pas été discutée. Aujourd'hui il faut à tout prix, payer une dette écrasante, le pays doit accepter des impôts extraordinaires, un impôt sur les tissus, sera peut-être le plus facilement accepté, parce que le consommateur ne s'en apercevra guère.

La plus grande objection, vient de l'impossibilité d'exploiter des produits fabriqués avec des matières premières grevées de pareils droits; mais cette objection a été levée, du moins en principe, par la promesse du remboursement des droits à la sortie.

Quoi qu'il en soit, nos délégués sont revenus à peu près convaincus, sinon des grands avantages que présenterait le projet du moins de la nécessité qu'il y a de l'appliquer immédiatement? Cet article nous dit assez clairement que la question des droits sur la matière a été acceptée en principe, par les délégués, puisqu'ils sont revenus à peu près convaincus, sinon des grands avantages que présenterait le projet, du moins la nécessité qu'il y a de l'appliquer immédiatement, et ce principe, malgré la compensation qu'on nous promet, ne peut être accepté par aucun négociant, industriel sérieux et intelligent et il faut le combattre à tout prix, quoique vous, MM., qu'il est à peine concevable que vos concitoyens, aient besoin d'être éclairés là-dessus, je crois, au contraire, moi que nous avons besoin de l'être beaucoup.

Permettez-moi de vous dire, MM. de la Chambre consultative et délégués de la Chambre syndicale, que, selon moi, vous n'avez rien rempli de votre mandat.

Par le numéro du 23, vous annoncez à vos concitoyens que vous vous êtes réunis le 23 courant. Pourquoi, le 13, ne leur avez-vous pas rendu compte, par la voie du Journal de Roubaix, du résultat de votre réunion? La séance n'a eu lieu que le 13, et le compte des délégués n'a été donné que le 13, comment les délégués ont-ils pu rendre leur opinion?

Vous nous dites, ensuite, que vous vous êtes réunis le 21, et qu'il en est résulté un accord complet entre tous: Quels sont donc ces renseignements? Quelles sont donc ces explications?

Vous nous dites encore: « plusieurs systèmes sont en présence » mais sans nous dire précisément que nos gouvernants penchent plutôt sur le deuxième système que sur les autres. Vous nous le faites pressentir en nous disant: à donc pour but unique de renseigner le gouvernement sur le moyen d'établir les compensateurs, sous-entendu aux droits payés à l'entrée sur les matières premières, c'est donc le système en faveur.

Vous nous dites, enfin, le travail préparatoire qui a été fait et discuté par les délégués des contrées industrielles indiquées plus haut, a été accepté à l'unanimité par la Chambre consultative et la Chambre syndicale.

Quel est donc ce travail préparatoire? Pourquoi ne pas nous le donner in extenso afin que nous puissions le juger?

Je vous le répète, messieurs, vous n'avez pas sérieusement rempli votre mandat, car vous auriez dû instruire vos concitoyens du résultat de toutes vos réunions, leur faire connaître toutes les résolutions que vous aviez prises et donner à la publicité le travail préparatoire que vous avez adressé à Versailles.

Non, messieurs, vos concitoyens et moi, nous ne sommes nullement rassurés par

toutes vos communications, et je crois être l'interprète de tous, en vous demandant pourquoi vous avez envoyé à Versailles des délégués, sans en avertir vos concitoyens; ils vous auraient indiqué les délégués que vous aviez à choisir, délégués qui connaissent l'exportation à fond et qui sauraient répondre à bien des observations que d'autres n'auraient pas pu faire, et défendre la cause autrement qu'elle n'a été défendue.

Je termine, M. le Rédacteur, en protestant de toutes mes forces contre le deuxième et troisième système: indiqué dans notre numéro du 22 courant, savoir:

Deuxième système: frapper la consommation intérieure.

Troisième système: l'un et l'autre.

Et je supplie mes concitoyens d'en faire autant, par voie de pétition, au gouvernement de Versailles.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

HENRI WATTINNE.

Jeudi passé, dans l'après-midi, une femme de 60 ans, environ, nommée Catherine Hennion, se présentait à l'hôpital, munie d'un certificat du docteur Bayart, constatant que l'état de la pauvre femme nécessitait des soins immédiats. Mais cette malheureuse étant née à Dottignies, et ayant déclaré qu'elle avait résidé à Wattrelos pendant vingt-et-un ans, le règlement s'opposait à ce qu'on la reçût. On lui remit un peu d'argent, en lui disant d'aller se présenter à l'hôpital de Wattrelos.

On ne sait ce qu'elle fit alors, mais, samedi, vers le soir, Catherine Hennion fut trouvée morte sur la route de Mouveaux, en face de l'établissement de M. Cordonnier, la tête recouverte de son jupon, et tenant encore dans la main son certificat de maladie.

Vingt-huit mariages ont été inscrits sur les registres de l'état-civil pour le lundi de la Pentecôte.

Nous apprenons la mort de l'un de nos principaux industriels français au dix-neuvième siècle, M. J.-F. CAIL. Resté à Paris, malgré l'affaiblissement déjà visible de sa santé, pendant l'attaque prussienne, il avait, pour sa grande part, contribué à la création improvisée du grand outillage de la défense nationale. Très-souffrant des efforts et des privations que le siège lui avait imposés, fort affecté moralement de la triste déviation qui fit, le 18 mars, dégénérer en guerre civile l'ardeur inemployée d'une partie de la garde nationale parisienne, il s'était, pour tâcher de se rétablir, retiré dans l'une des exploitations agricoles qu'il avait organisées dans la Charente, et où il allait, chaque année, se délasser des fatigues de l'atelier par celles du travail des champs. Il est mort sans avoir eu le bonheur de voir poindre l'aurore de la paix sociale et de la régénération de la France, qu'il appelait de tous ses vœux.

Simple ouvrier d'abord, M. Cail avait conquis un à un tous ses grades manufacturiers, et il était à la tête de vastes établissements de construction mécanique et d'expérimentation chimique à Paris, Valenciennes, Denain, Douai, Bruxelles; l'industrie sucrière lui devait beaucoup de ses progrès; on peut dire que c'est à son initiative hardie que les colonies françaises doivent d'avoir traversé sans ruines, grâce aux sucres centrales dont il fut le créateur, la crise qui a suivi la suppression de l'esclavage. Il avait pris une part considérable à la création des chemins de fer en Russie et à l'introduction, en Egypte, de la culture de la canne. Plus ardent au travail à mesure qu'il avançait en âge, M. Cail était de ceux qui considéraient leurs devoirs comme grandissant avec leurs succès et qui, loin de songer uniquement à l'amélioration des procédés et des produits, se préoccupent avec une ardeur égale du sort et de l'avenir de leurs coopérateurs.

La mort de M. Cail, à un âge où il pouvait encore espérer plusieurs années de pleine activité, n'est pas seulement un deuil pour les nombreux amis et ouvriers qu'il comptait dans notre département. Sa perte sera plus vivement sentie encore à un moment où Paris, qui va être rendu au travail, a besoin de voir enfin se remettre à la tête des établissements, qui font son honneur et sa prospérité, les chefs de notre activité pacifique.

lioration des procédés et des produits, se préoccupent avec une ardeur égale du sort et de l'avenir de leurs coopérateurs.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

#### NAISSANCES

21 mai. — Belpaume Jeanne, rue St-Joseph. — Vanderheyden Célestine, à l'Épeule. — Cochet Charles, à l'Épeule. — Declercq Alfred, Basse-Mazure. — Depraetere Augustine, rue de la Clief. — Bourgeois Carlos, rue des Longues-Haies.

22 mai. — Carré Henri, rue des Arts. — Andries Liévin, à l'Épeule. — Deleporte Eliae, rue du Bois. — Lannoy Casimir, rue d'Alma. — Planchon Maria, Place de l'Abattoir. — Willem Albert, à l'Épeule. — Wallex Rosalie, au Tilleul. — Delcroix Odile, rue des Fieurs. — Vampuymbrouck François, rue de Mouveaux.

23 mai. — Gressier Jules, rue St-Antoine. — Desroussaux Marguerite, rue Pauvrière. — Nys Adéline, rue de Blanche-Maille. — Delaplace Charles, au Triez Saint-Joseph. — Bernaerd Alexandre, rue du Moulin de Roubaix. — Daquenne Georges, rue Sébastopol. — Metzler Marie, rue de l'Avocat.

24 mai. — D. ruzé Désiré, rue des Filatures. — Vindot Désiré, rue du Bois. — Dupont Clémence, au Trichon. — Vanhecke Hélène, rue de la Banque. — Toulemonde Louis, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Decraemer Céline, rue d'Espagne. — Verschaffelt Marie, rue du Moulin-Brûlé.

25 mai. — Dely Joséphine, rue de Tourcoing. — Mayot Ernest, rue du Moulin-Brûlé. — Delcroix Elisa, Grande-Rue.

#### DÉCÈS

21 mai. — Libere Irma, 2 ans, rue Saint-Laurent. — Jonckheere Jean, 10 mois, rue St-Laurent. — Schwartz Henri, 4 mois, rue du Trichon. — Seynave Jean, 2 mois, Grande-Rue. — Vieux Maivina, 1 mois, rue de la Banque.

22 mai. — Polite Léonard, 5 ans, rue de la Guinguette. — Potté Adèle, 45 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Delmart Marie, 25 ans, rattachée, à l'Hôpital. — Gersem Julie, 35 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Coussart Honorine, 1 an, rue du Fort. — Lemoine Flore, 8 mois, rue du Fort. — Henneuse Félicité, 34 ans, brocheuse, rue des Fossés.

23 mai. — Decae Silvie, 6 ans, à l'Épeule. — Morez Henri, 9 mois, rue de l'Ommelet. — Meuris Palmyre, 1 an, rue des Longues-Haies. — Prus Louis, 2 ans, à l'Hôpital. — Brandt Jean, 45 ans, tisseur, rue de Tourcoing. — De Lamette, présenté sans vie, rue de la Banque. — Prehier Adèle, 8 mois, rue des Fondeurs. — Declercq Marie, 1 mois, rue St-André. — Petit Henri, 49 ans, tailleur, rue Ste-Elisabeth.

24 mai. — Vanhessche Aimée, 16 jours, rue de Lannoy. — Verrouck Charles, 49 ans, colporteur, à l'Hôpital. — Beggio Alphonse, 5 ans, rue de l'Ommelet. — Bart Zulma, 3 ans, rue Jacquart.

25 mai. — Hollebeke, présenté sans vie, rue de la Guinguette. — Vroman Philomène, 26 ans, ménagère, à l'Hôpital. — DeFortrie Désiré, 6 mois, rue de Ma Campagne. — Vandebelle Louise, 37 ans, près le pont de la Gendarmerie.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES

21 mai. — Desutter Vital, 33 ans, tisserand et Declercq Stéphanie, 25 ans, tisserande. — Vermote Jean-Baptiste, 26 ans, tisserand et Verhenneman Cordule, 24 ans, tisserande. — Vancombre Edouard, 23 ans, tisserand et Duprez Victorine, 20 ans, tisserande. — Buyart Charles, 32 ans, tisserand et Grouillon Henriette, 25 ans, tisserande. — Verplancke Léon, 22 ans, lamier et Le-

febvre Adèle, 24 ans, tisserande. — François Henri, 23 ans, sans profession et Dupuis Augustine, 28 ans, sans profession. — Cauterman Félix, 28 ans, fleur et Bourez Marie, 27 ans, femme de chambre. — Magot Sosthène, 23 ans, employé et Gonieaux Adèle, 26 ans, tailleur. — Balliart Louis, 32 ans, cocher et Delplanque Catherine, 30 ans, couturière. — Dumortier Louis, 34 ans, domestique et Dejaeghe Louise, 37 ans, cuisinière.

#### MARIAGES

22 mai. — Six Florimond, 47 ans, chauffeur et Caby Henriette, 40 ans, ménagère.

#### MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUBAIX.

Le Mont-de-Piété de Roubaix, institué par décret impérial en date du 11 juin 1870, va fonctionner le premier juin prochain.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'entrer dans quelques détails sur l'utilité des monts-de-piété en général.

Leur utilité est consacrée par une expérience de plus de deux siècles et par leur extension dans le monde entier.

Leur but est de soulager la misère en général et de venir en aide à cette classe nécessaire, mais honnête, respectable, qui cache sa pauvreté et qui sait se priver pour ne pas avoir à demander ni accepter l'aumône.

Les monts-de-piété sont les banques du pauvre; ce sont ses magasins généraux, auxquels il peut recourir dans des cas extrêmes.

Les cas extrêmes ne sont pas rares dans la classe ouvrière: c'est le manque de travail, la maladie la mort ou tout autre accident imprévu.

Le Mont-de-Piété vient en aide à ces nécessités; et moyennant une minime rétribution, il avance les 2/3 de l'estimation pour les effets, les marchandises etc., les 1/3 pour les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent (sur leur valeur au poids).

Le minimum des gages est de 2 francs; le maximum est de 3,000 francs.

Les dépôts sont faits pour douze mois au plus, mais le déposant, toujours propriétaire de son gage, est libre de le dégager, quand il le veut, ou de le renouveler, même après le terme expiré, tant que la vente n'en a pas été faite.

La vente a lieu le treizième mois; si le produit excède le montant du prêt, la différence sera remise à l'emprunteur, déduction faite des frais.

Si cette différence ou ce boni s'élève à plus de 1 fr., le Mont-de-Piété en donne avis au déposant par lettre affranchie, et celui-ci a un délai de trois ans pour faire sa réclamation, à dater du jour de l'engagement ou du dernier renouvellement.

On voit de suite par ce qui précède, que tout est à l'avantage du déposant et que le mont-de-piété ont perçu tout à fait leur caractère fiscal pour revêtir un caractère de pure bienfaisance; c'est le prêt sur gage substitué à l'usure et sans bénéfice pour le prêteur.

Si un mont-de-piété est une bonne chose en général, il est particulièrement utile à Roubaix dont l'industrie, le commerce ainsi que la population tendent manifestement à se développer et à s'accroître encore.

C'est la seule ville en France de 70,000 âmes qui n'en était pas dotée; il est surtout utile, nous dirons même nécessaire, pour nos classes nécessiteuses qui, jusqu'ici, n'ont qu'un remède pire le plus souvent que le mal.

En effet, nos déposants sont obligés de porter leurs gages à Lille, ou d'y aller recourir à la succursale établie à Roubaix; outre que ce mode est très-couteux, il a l'inconvénient de gêner souvent ceux qui voudraient, à un moment donné, pouvoir opérer le dégagement de leur dépôt; cet inconvénient n'existera pas chez nous; les dégagements auront lieu tous les jours à bureaux ouverts.

Du reste, si la clarté, la netteté et l'esprit d'humanité sont désirables en toutes choses, c'est surtout en matière de bienfaisance.

C'est pourquoi la ville, après avoir reconnu la supériorité d'un établissement spécial sur une succursale, quelle qu'elle puisse être, a voulu soustraire ses administrés au tribut qu'ils paient au Mont-de-Piété de Lille et rendre moins onéreuses les conditions du prêt, tout en sauvegardant ses intérêts propres.

voir devant lui.

Mais son arm offensive ne cadrait guère avec ces armes défensives: elle consistait en une hallebarde appelée hache de Lochabers que Tom brandissait d'un air belliqueux. Ses compagnons, équipés d'une façon non moins hétéroclite, formaient la troupe la plus étrange qu'il fut possible d'imaginer.

Richard O'Byrne interrompit un moment son travail pour interroger le prisonnier; mais Bruce, tout en toussant, déclina la responsabilité des derniers événements.

— Heug! heu! monsieur... ou quel que soit votre titre... heug! on sait que, par position, j'étais obligé, heug! heug! moi, pauvre prêtre de campagne, de soumettre mes volontés à celles de milord... de milord Avondale, monsieur; un pair d'Angleterre, monsieur... heug! heug! un ami des ministres, de la reine, monsieur; heug! heug! heug! — C'est juste, répliqua le capitaine avec mépris; vous êtes de ces magistrats serviles qui acceptent l'autorité uniquement pour en user à leur profit ou au profit d'indignes patrons... Enfin, il suffit... Irwing et vous, mes amis, vous allez reconduire le révérend M. Bruce chez lui, ne le maltraitez pas mais qu'il soit gardé avec soin dans sa maison, et qu'on ne lui permette aucune communication avec le dehors... Du reste, ajouta-t-il avec un sourire amer, il comprendra, j'espère, la nécessité de soigner sa santé au sein de sa famille, au lieu de se mêler d'entrées politiques.

ques. Son état exige le repos le plus absolu; vous m'entendez, monsieur? Mes respects à mistress Bruce.

Heureux d'en être quitte à si bon marché, le ministre voulut adresser des remerciements; mais son indomptable toux et ses gardiens ne le lui permirent pas. On l'entraîna vers l'escalier, et, malgré les recommandations du chef, Irwing, qui, sous le savons, n'avait pas de goût pour les attaques en face, diligenta sa marche à coups de manche de hallebarde, ce dont Sa Révérence profita plus tard, pour se poser en martyr aux yeux de la congrégation.

Bientôt les dépêches furent écrites et scellées d'un sceau particulier. Puis, Richard s'empressa de descendre, afin de les expédier à leur destination.

Une foule immense stationnait maintenant dans l'avenue et dans les jardins de Stone-House. Les femmes et les enfants étaient venus rejoindre leurs fils, leurs maris, leurs pères et formaient çà et là des groupes animés.

Les uns buvaient et mangeaient dans la cour, transformée en salle de festin. D'autres allaient et venaient sous les ombrages fleuris du parc, et ce qui les étonnait le plus, comme le doge de Venise à Versailles, semblait être de s'y voir. Les hommes armés exerçaient déjà aux manœuvres ou discutaient tumultueusement un plan de campagne. Toute cette population se montrait pleine d'ardeur et d'espérance; elle considérait comme une grande victoire cette occupation de

la maison des lords Avondale, cette capture poignée d'une douzaine de constables, cette fuite ou cette impuissance des magistrats de la localité. Ceux qui, le matin encore, ne rêvaient que des désastres, cour martiale et gibets, croyaient déjà voir l'Anglais chassé à tout jamais de l'Irlande, et contemplant avec des transports de joie le drapeau que Gunn avait arboré sur le piédestal d'une statue renversée.

Richard se dirigea vers cinq ou six hommes choisis, connaissant parfaitement le pays, et montés sur autant de magnifiques chevaux qu'on avait tirés des écuries de lord Avondale. Il remit à chacun d'eux un paquet cacheté, en leur donnant des instructions verbales pour le cas où leurs dépêches viendraient à être perdues; puis, il les laissa partir. Deux minutes après, les messagers avaient disparu au milieu d'un nuage de poussière et portaient dans toutes les directions la nouvelle de l'insurrection de Neath.

Une fois débarrassée de ces soins importants, O'Byrne sentit la nécessité de faire sérieusement le dénombrement de ses forces. Plusieurs milliers d'hommes étaient là réunis, déterminés en apparence à combattre jusqu'à la mort contre leurs ennemis de race. Mais, sur ce nombre, trois ou quatre cents, au plus, étaient armés de fusils; les autres n'avaient que des bâtons, des fourches, des instruments de labourage. Néanmoins, cette troupe pouvait être formidable partout ailleurs qu'en rase campagne, et

elles'accroît avec rapidité sans doute, dès que le bruit de ses premiers succès se serait répandu dans le pays.

Le capitaine O'Byrne, pour constater ce résultat, avait passé dans les rangs, suivi de l'inévitable Gunn, qui, ayant trouvé une trompe de chasse dans le mobilier de Stone-House, se promenait fièrement avec son instrument sur le dos, comme s'il eût paré encore en tête d'un régiment régulier.

Richard interrogea les principaux chefs, et leur donna les instructions les plus détaillées sur ce qu'ils avaient à faire. Ces chefs étaient presque tous des marins et d'anciens soldats, habitués de longue date au danger comme à la discipline, sur lesquels on pouvait compter. Malheureusement les munitions manquaient; mais on était sûr d'en trouver dans les constabularies du voisinage, dont plusieurs bandes détachées avaient dû s'emparer, pendant que le gros de l'insurrection stationnait à Stone-House. D'ailleurs, l'important était de présenter aux populations un effectif d'hommes armés qui leur inspirât la confiance.

Richard revenait vers la maison satisfait de sa revue, quand il se trouva face à face avec Sullivan, conduit par le petit Pat Irwing.

— Eh bien, William, lui dit-il, le succès passe nos espérances! La vallée de Glendalough a justifié son ancienne renommée, et je commence à croire... — J'apporte des nouvelles, milord, répondit l'aaveugle laconiquement, et je vous cher-

D'après l'article 15 des instructions ministérielles du 30 juin 1863, des emprunts permanents peuvent être ouverts dans les Monts-de-Piété, afin de leur procurer les ressources nécessaires pour alimenter leurs opérations de prêts sur nantissements; la caisse du Mont-de-Piété de Roubaix a ouvert de ce jour pour recevoir les fonds libérés des établissements de bienfaisance et les dépôts des particuliers.

Elle recevra les versements au fur et à mesure de ses besoins, contre des récépissés à souche et signés par le directeur-caissier et deux administrateurs.

Les dépôts des particuliers ne pourront être inférieurs à 500 francs, gradués de 100 francs en 100 francs, ni supérieurs à 5000 francs, à moins d'une délibération du Conseil d'administration.

La durée des dépôts sera au moins de six mois; après ce délai le Mont-de-Piété a la faculté de rembourser les emprunts et les déposants de les retirer: en se prévenant trois mois à l'avance.

Les intérêts sont fixés à 3 1/2 pour les dépôts particuliers et à 4 1/2 pour les cautionnements; les décrets ministériels, et les prêts de la caisse d'épargne, ils sont payables par semestre, question qui est faite au dos du récépissé.

Les intérêts ne courent que cinq jours après la date du versement, et ils sont arrêtés cinq jours avant le remboursement.

Les récépissés de dépôt sont nominatifs; ils ne sont pas transmissibles par endossement, mais le titulaire pourra toujours mettre en son lieu et place telle personne qu'il désignera au directeur.

Le Conseil municipal de Roubaix, dans sa séance du 4 juillet 1869, a voté à l'unanimité, la garantie des emprunts qui seraient faites à l'Administration du Mont-de-Piété, et le décret impérial du 11 juin 1870, article VIII, autorise la ville à garantir les engagements contractés par le Mont-de-Piété; nous avons donc la conviction que ces emprunts se réaliseront facilement, et qu'il n'y a rien de plus sûr que de placer son argent dans un Mont-de-Piété, où nous n'avons aucun doute à cet égard sur son succès.

(Communiqué par la direction du Mont-de-Piété.)

### COMMERCES

HAVRE, vendredi 26 mai 1870. Nous avons encore eu un matin de brouillard, à prix très fermes pour disponible et ratidans pour le livrable. On faisait le fair Oomra, rondement, à 75 fr. 1/2, même par avance à désigner, et en Amérique on payait de fully strick middling Louisiana, à 108 fr. 50, du low middling américain, à 98 fr. 50; du low middling Georgia, à 95 fr., des Texas, à 96 fr. Cette après-midi, toutefois, le marché de Paris a été fort actif, et le bourse de Havre, qui, ont arrêté les transactions, et l'on a de suite obtenu quelques concessions pour le livrable en Oomra à 75 fr. 1/2, et le marché clôture calme. LITTAW... (suivi de chiffres)

Les ventes à quatre heures ont été de 18 b. Laines. — Par suite des besoins pressés de la fabrique, et malgré la grande réduction de stock, il y a toujours une bonne demande pour cet article, et on note, à 130 fr., des nos-Ayres suint, de 100 à 180 quintaux et kil.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE (enonyme) à Paris 16 place Vendôme SUCCURSALE DE VERSAILLES 5 AVENUE DE ST-CLOUD.

Opérations de banque et de banque de banque, Escomptes de tous coupons, notamment ceux de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES TABACS, et de l'échoir jusqu'en juillet 1870. — A Paris, rue de la Harpe, 100. — A Versailles, rue de la République, 100. — Informations sur toutes valeurs.

N. B. — ADRESSER COMMUNICATIONS AU DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE DE VERSAILLES. 19516

TOULOUSE

TOULOUSE